



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de LONGUEAU

Conformément au Code de l'environnement et sur demande du commissaire enquêteur, le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 14 août 2018, l'enquête publique ouverte du 23 juillet 2018 au 22 août 2018 inclus sur la demande présentée par la société ENROBES DE LA BAIE DE SOMME, dont le siège social est situé Hameau de Mayocq, LE CROTOY (80550), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication d'enrobés et de valorisation de déchets inertes issus du BTP, sur le territoire de la commune de LONGUEAU, parcelle cadastrée section AC n° 381 pour partie est prolongée de 15 jours. Elle s'achèvera le 6 septembre 2018.

Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Service de la Coordination des Politiques Interministérielles - bureau de l'Environnement et de l'utilité publique).

Cette prolongation de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de LONGUEAU ainsi que dans les communes d'AMIENS, BLANGY-TRONVILLE, BOVES, CAGNY, CAMON, GLISY, LAMOTTE-BREBIERE, RIVERY, incluses dans son rayon d'affichage, et sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr>.

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale complété de la réponse de l'exploitant) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de LONGUEAU afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de LONGUEAU, qui sera le siège de l'enquête, et seront annexées au registre de cette commune.

Pendant cette période de prolongation, Monsieur Patrick JAYET, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera à la mairie de LONGUEAU mardi 28 août 2018 de 9h00 à 12h00 et jeudi 6 septembre 2018 de 14h30 à 17h30.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de la Coordination des Politiques Interministérielles - bureau de l'Environnement et de l'utilité publique) ou à la mairie de LONGUEAU.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté du préfet de la Somme.

Amiens, le 14 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau

Brigitte LEGRAND